FEBEA
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

STATEMENT
Lundi 28 juillet 2025

RÉACTION DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ (FEBEA) À L'ANNONCE D'UN ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS

L'accord commercial entre l'Union européenne et les Etats-Unis prévoyant des droits de douane à 15 % constitue un soulagement mais ce n'est pas un bon accord pour l'industrie française des cosmétiques.

> *« Les produits cosmétiques français jusqu'ici exonérés de droits de douane (0 %), seront désormais taxés à hauteur de 15 % pour les exportations vers les Etats-Unis. Si cet accord met fin à l'incertitude, il fait peser une menace significative sur la compétitivité de l'industrie cosmétique française »* déclare **Emmanuel Guichard, Délégué Général de la FEBEA.**

Avec près de 3 milliards d'euros d'exportations en 2024 (soit 12% des exportations françaises) les États-Unis représentent le premier marché à l'export de la cosmétique française.
À partir d'une étude du cabinet Asterès, il est possible d'estimer que l'accord pourrait entraîner, **une perte annuelle de 300 millions d'euros et menacer jusqu'à 5 000 emplois en France.**

> *« Pour amortir ce choc et éviter un décrochage dans un contexte de reconfiguration du commerce mondial, l'industrie cosmétique appelle à la mise en place urgente de mesures de compétitivité et de simplification en France et en Europe. »* ajoute **Emmanuel Guichard, Délégué Général de la FEBEA.**

Ces mesures de compétitivité et de simplification ont déjà été identifiées. Ainsi le mardi 22 juillet, soixante-deux dirigeants de l'industrie cosmétique ont signé collectivement **une tribune**[1] présentant des solutions concrètes, rassemblées au sein du **rapport de la FEBEA, le Beauty Industry Package**[2], un « rapport Draghi » dédié à la cosmétique française, qui s'articule autour des priorités suivantes :

- **Innovation** : garantir l'accès aux ingrédients indispensables et sûrs pour l'usage en cosmétique ;

- **Digitalisation** de l'information sur les emballages produits : moderniser l'accès et la transparence pour les consommateurs ;

[1] https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/il-faut-creer-les-conditions-dun-avenir-durable-pour-une-industrie-cosmetique-forte-2177536

[2] https://www.febea.fr/etudes-et-rapports/beauty-industry-package-5-priorites-dactions-la-febea-industrie-cosmetique

- Lutte anti-contrefaçon (dupes) : protéger les marques et la sécurité des consommateurs en luttant contre les produits contrefaits (Dupes) ;

- Diversification des marchés d'exportation : mobiliser les accords de commerce qui sont autant de relais de croissance (Inde, Indonésie) face à une concurrence mondiale accrue

Il est primordial que les règlementations européennes et françaises ne viennent pas imposer des contraintes supplémentaires qui aggraveraient le déficit compétitif des entreprises françaises.

> ***« Nous demandons aux autorités d'agir sans délai pour protéger l'industrie cosmétique, fleuron de l'économie française dont la place de leader mondial est le fruit de décennies d'effort et d'investissements ! »*** conclut Emmanuel Guichard, Délégué Général de la FEBEA.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Marie Audren – Directrice Affaires Publiques & Communication – maudren@febea.fr – 06 50 95 25 06

THE DESK : Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com - 06 40 55 60 28